

## **Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail**

---

### **Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)**

- 08-12695 / 111004  
INFRE SA, 1623 Semsales  
production  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
14 H  
01.01.2009–31.12.2011 (Renouvellement)

### **Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)**

- 08-12680 / 108422  
Cortat SA, 2830 Courrendlin  
atelier de production sur CNC  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
6 H  
01.01.2009–31.12.2011 (Renouvellement)
- 08-12684 / 101968  
Société industrielle de Sonceboz SA, 2605 Sonceboz-Sombeval  
Fabrication des moteurs «pas-à-pas»: usinage CNC – bobinage – coupage des câbles – injection – assemblage des actionneurs – montage circuits  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
40 H  
01.01.2009–31.12.2011 (Renouvellement)
- 08-12686 / 101760  
Helios A. Charpiloz SA, 2735 Malleray  
atelier «Turbo»  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
5 H, 7 F  
01.01.2009–31.12.2011 (Renouvellement/modification)
- 08-12688 / 101759  
Helios A. Charpiloz SA, 2735 Bévillard  
ateliers de décolletage et de reprises diverses d'appareillage  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
18 H, 2 F  
01.01.2009–31.12.2011 (Renouvellement)
- 08-12689 / 101747  
Lémo (5) SA, 2800 Delémont  
ateliers décolletage et reprise  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
99 H, 4 F  
01.01.2009–31.12.2011 (Renouvellement/modification)

- 08-12692 / 100031  
Bultech Précision SA, 1630 Bulle  
centres d'usinage et de tournage CNC  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
3 H  
01.01.2009–31.12.2011 (Renouvellement/modification)
- 08-12693 / 109437  
Aptasic SA, 2017 Boudry  
production  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
6 H  
01.01.2009–31.12.2011 (Renouvellement)
- 08-12703 / 100656  
Usines métallurgiques de Vallorbe SA, 1337 Vallorbe  
atelier «rondes à chaînes»  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
50 H  
01.01.2009–31.12.2011 (Renouvellement)

**Permis de travail de nuit et du dimanche (Service de piquet)  
(art. 14 et 15 OLT 1)**

- 08-12655 / 111248  
Tyco Fire & Integrated Solutions SA, 1028 Préverenges  
service technique: Pour les sites de Préverenges (VD) et Meyrin (GE)  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques  
5 H  
01.04.2008–30.03.2011 (Modification)
- 08-12696 / 101211  
EM Microelectronic-Marin SA, 2074 Marin-Epagnier  
Service de piquet pour tout le site de EM Microelectronic-Marin SA  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
8 H  
01.01.2009–31.12.2011 (Renouvellement)

**Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)**

- 08-12647 / 101416  
Firmenich SA, 1242 Satigny  
Usine Arômes  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
225 H, 12 F  
28.05.2006–31.05.2009 (Modification)

- 08-12742 / 101169  
Nexans Suisse SA, 2016 Cortaillod  
Production Télécom  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
10 H  
22.09.2008–30.09.2011 (Nouveau permis)

**Permis de travail en continu atypique (art. 24 LTr, art. 39 OLT 1)**

- 08-12653 / 109263  
Ferring International Center SA, 1162 St-Prex  
unité de production pharmaceutique et équipe de maintenance  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
87 H, 94 F  
01.01.2007–31.12.2009 (Modification)

**Permis de travail en continu atypique (sans alternance)  
(art. 24 LTr, art. 39 OLT 1)**

- 08-12685 / 101968  
Société industrielle de Sonceboz SA, 2605 Sonceboz-Sombeval  
Selon plan graphique du 30.01.06 variante A ou variante B: En règle général, la variante A est appliquée. La variante B afin de répondre à une augmentation du volume de production. Variante B: Dérogation à l'art 39, al. 2 OLT 1 selon art. 28 LTr.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
186 H  
01.01.2009–31.12.2009 (Renouvellement)  
Dérogation basée sur l'art. 28 LTr
- 08-12694 / 101594  
Ateliers Busch SA, 2906 Chevenez  
production, secteur usinage et montage  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
71 H  
01.01.2009–31.12.2011 (Renouvellement)
- 08-12697 / 101211  
EM Microelectronic-Marin SA, 2074 Marin-Epagnier  
division microélectronique  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
141 H, 55 F  
01.01.2009–31.12.2011 (Renouvellement/modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

### *Voies de droit*

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

## Permis concernant la durée du travail octroyés

---

### Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 08-12361 / 100916  
Sochinaz, société chimique de Vionnaz SA, 1895 Vionnaz  
bâtiment 1: Ligne de production / installation 119  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
12 H  
16.10.2008–31.10.2011 (Renouvellement)

### Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) et pour les jours fériés (art. 17, 19 et 20a LTr)

- 08-12331 / 108536  
Valrhône Logistics SA, 1030 Bussigny-Lausanne  
chargeurs nuit, bureau des transports (dispatching)  
besoins spéciaux de consommation  
8 H, 10 F  
01.10.2008–30.09.2011 (Renouvellement/modification)

### Permis de travail de nuit et du dimanche (Service de piquet) (art. 14 et 15 OLT 1)

- 08-12448 / 101521  
STERN CREATIONS, Branch of Richemont International SA, 1242 Satigny  
service de piquet pour le secteur «Usinage CNC»  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
1 H  
01.11.2008–31.03.2009 (Renouvellement)

### Permis de travail du dimanche et de jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

- 08-12501 / 110469  
Société d'assurances sur la vie Mobilière Suisse, 1260 Nyon  
secteur IT: service – développement  
besoins spéciaux de consommation  
8 H, 2 F  
01.12.2008–30.11.2011 (Renouvellement)

### **Permis de travail en continu atypique (art. 24 LTr, art. 39 OLT 1)**

– 08-12509 / 110194

DBS Transport SA, 1217 Meyrin

technicien de maintenance sur le site de l'entreprise Firmenich SA, 1217 Meyrin.

horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques

9 H

01.03.2007–28.02.2010 (Modification)

### **Permis de travail en continu atypique (sans alternance) (art. 24 LTr, art. 39 OLT 1)**

– 08-12478 / 111327

VHF-Technologies SA, 1400 Yverdon-les-Bains

secteurs de production «Front End» et «Back End» de panneaux solaires.

horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques

28 H, 17 F

22.09.2008–30.09.2009 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

#### *Voies de droit*

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

30 septembre 2008

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail

## **Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2008
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	39
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	30.09.2008
Date	
Data	
Seite	7289-7294
Page	
Pagina	
Ref. No	10 142 144

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.